



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada



Partenariats - garder les océans en vie

Rapport de la conférence canadienne sur l'intendance des océans

6 - 8 juin, 2001

Vancouver, Colombie-Britannique



Partenariats garder les océans en vie



L'honorable
Herb Dhaliwal C.P., M.P.
Ministre des Pêches et des Océans
Canada

Du 6 au 8 juin 2001, le Canada a accueilli à Vancouver, Colombie-Britannique, la Conférence canadienne sur l'intendance des océans consacrée à l'échange d'idées sur la gestion des exigences croissantes dont nos océans font l'objet. Rassemblant plus de 100 délégués nationaux et internationaux représentant les gouvernements, l'industrie, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales, la Conférence a examiné un grand nombre de questions complexes relatives à la gestion des océans, bénéficiant pour ce faire de la participation d'experts du Canada et du monde entier.

À l'aube du 21^e siècle, nos océans subissent la pression toujours croissante d'une large gamme d'activités maritimes tant nouvelles que traditionnelles telles que la pêche, le transport, l'exploitation pétrolière et gazière, l'aquaculture et le tourisme. Comme nos océans sont de plus en plus sollicités, nous devons de toute évidence trouver de nouvelles façons de gérer cette croissance.

La Conférence a permis aux participants du monde entier de mettre en commun leur expérience et d'exprimer leurs idées sur de nouvelles méthodes d'approche équilibrées et intégrées de gestion des océans. Le rapport ci-joint résume les débats de la Conférence sur divers sujets importants, dont l'intendance et la gouvernance des océans, ainsi que la présentation de rapports sur l'état des océans.

Au cours des discussions, les participants ont confirmé que l'intendance doit être la pierre angulaire de la gestion des océans et des côtes, et que les mécanismes

de gestion les plus efficaces reposent sur une approche préventive et intégrée. Ils ont également précisé que l'atteinte des objectifs de développement durable était conditionnelle à l'appui national et international des initiatives locales et communautaires.

Mon ministère partage ces idées et les intègre dans le cadre de la stratégie sur les océans du Canada qu'il est en train de mettre au point et qui fournira l'orientation nécessaire aux activités océaniques du Canada dans les années à venir.

Le Canada continuera d'agir comme chef de file sur le plan mondial. Après la Conférence, nous avons reçu de nombreux commentaires positifs sur le leadership dont il fait preuve dans le domaine de la gestion des océans. Ce rôle sera particulièrement important au cours de l'année à venir, au cours de laquelle nous participerons à un certain nombre de réunions internationales sur les océans, y compris l'Examen intergouvernemental du Programme d'action mondial, la Conférence intergouvernementale sur les océans et les côtes, la Conférence ministérielle du PACE sur les océans et le Sommet mondial sur le développement durable.

Les idées exprimées à la Conférence canadienne sur

l'intendance des océans seront une contribution précieuse aux débats de ces instances multilatérales, où les nations du monde se concerteront pour déterminer la meilleure façon de gérer et de protéger nos océans dans les années à venir.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont assuré le succès de cette conférence. Ensemble, nous contribuons substantiellement à la création du régime équilibré, durable et coordonné dont nous avons besoin pour la gestion des océans.

Cordialement,



L'honorable Herb Dhaliwal C.P., M.P.

Ministre des Pêches et des Océans Canada



L'honorable Herb Dhaliwal C.P., M.P.
Ministre des Pêches et des Océans Canada

Rapport Sommaire sur la conférence

Introduction

Plus de 100 délégués canadiens et étrangers ont participé à la Conférence canadienne sur l'intendance des océans qui s'est déroulée à Vancouver, Colombie-Britannique, du 6 au 8 juin 2001. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les industries canadiennes, le milieu universitaire et les organisations non gouvernementales (ONG) y étaient représentés.

La Conférence était divisée en trois tables rondes consacrées chacune à un thème : l'intendance, la gouvernance et la présentation de rapports. Afin de structurer le débat, les panels ont été saisis de questions telles que : *Quels sont les responsabilités et les rôles concrets de l'intendance des océans? Quelles leçons ont été tirées de l'application de divers modèles de gouvernance? Comment corriger les lacunes dans la présentation des rapports sur l'état des océans?*



Le cadre de ces questions complexes a été établi par les déclarations liminaires du ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Herb Dhaliwal, puis du ministre de l'Environnement, l'honorable David Anderson, du Sous-ministre sud-africain des Affaires environnementales et du Tourisme, Rejoice Masudafhasi, ainsi que du président du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

du Pacifique, l'honorable John Fraser. Les débats des tables rondes ont bénéficié de la contribution saillante de spécialistes canadiens et étrangers renommés dans le domaine de la gestion des océans, en l'occurrence les deux ambassadeurs canadiens des océans, Geoffrey Holland et Arthur Hanson; Satya Nandan, secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins; Ian McPhail, directeur du Service des parcs et de la faune du Queensland, Australie; Charles Ehler, directeur de l'International Program Office de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA) des États-Unis et Elisabeth Mann Borgese de l'Institut canadien des océans.

Faits saillants des tables rondes de la Conférence : Intendance des océans

Cette table ronde était présidée par Ian McPhail, directeur général du Service des parcs et de la faune du Queensland, Australie. Les membres du panel étaient : le capitaine Gordon Houston, président et chef de la direction de l'Administration portuaire de Vancouver, qui a traité de l'intendance des entreprises; Donna Petrachenko, directrice générale de la région du Pacifique du ministère des Pêches et des Océans Canada, qui a traité de l'intendance des

communautés; Clifford Atleo de la Première nation Nuu-Chah-Nulth, qui a traité de l'intendance des Autochtones; et Viktor Sebek, directeur général du Comité consultatif sur la protection des mers, qui a traité de l'intendance des ONG. Voici en résumé quelques-uns des points à retenir de cette session :

- L'approche sectorielle de la gestion des océans, qui mettait l'accent sur les gains économiques, a créé les conditions propices à une exploitation incontrôlée qui a souvent entraîné des conflits de compétence au sujet de certaines ressources marines.
- La transition d'une approche sectorielle à une approche intégrée de la gestion des océans implique la création de nouvelles structures et de nouveaux partenariats de gouvernance sur lesquels appuyer les valeurs environnementales, sociales et économiques. L'approche sectorielle est une approche fondamentalement juridique dans le sens où elle est centrée sur la définition des droits d'accès à l'utilisation et à l'exploitation des ressources.
- Une perspective globale de la gestion des océans doit reposer sur de nombreuses obligations. On entend par intendance la responsabilité collective d'assurer que tous profitent des retombées, y compris les générations futures. Le concept



Ian McPhail,
Directeur général
Queensland - Australie
Parks and Wildlife Service

d'intendance déborde du cadre des obligations strictement juridiques pour englober les obligations morales et le sens de la gestion responsable.

- La gestion des océans et des côtes fondée sur la responsabilité partagée de l'intendance peut générer toute une gamme d'avantages, transcendant les ressources et les intérêts individuels, mais elle implique en contrepartie la participation de nombreux intervenants. La responsabilité de la gestion des océans ne peut plus incomber uniquement aux autorités gouvernementales et intergouvernementales.
- Le milieu des affaires a démontré sa capacité d'assumer un rôle d'intendance des océans. En adaptant ses activités, ses installations et ses méthodes de production, le secteur privé a démontré sa capacité d'atteindre et souvent de dépasser des objectifs sociaux et environnementaux ordinairement extrinsèques au mandat des entreprises.
- Il est évident que les secteurs privé et public sont en mesure d'étendre leur sphère d'influence en contrôlant les ententes avec les collectivités clientes. Les gouvernements et les entreprises peuvent jouer un rôle important en donnant l'exemple et en définissant les normes.
- Les gouvernements ont de plus en plus tendance à partager le processus décisionnel avec ceux qui sont le plus directement touchés par les décisions ainsi qu'avec ceux qui sont finalement responsables de l'application de pratiques plus durables.
- Le processus décisionnel collectif fait partie intégrante de l'intendance. Les gouvernements établissent de plus en plus des objectifs partagés qui équilibrent les exigences réglementaires avec les attentes commerciales et communautaires. Un engagement élargi et un processus décisionnel partagé ont amené un

sentiment de responsabilité et d'engagement à long terme en matière de ressources marines et côtières.

- Des lois souples et des cadres stratégiques novateurs sont nécessaires au partage des pouvoirs de gestion entre un plus grand nombre d'intervenants. On note des exemples encourageants d'ententes de cogestion, particulièrement avec les communautés. Les objectifs mondiaux doivent souvent être appliqués à l'échelle locale et, par conséquent, l'intendance au niveau des collectivités devient une composante essentielle du développement durable de l'environnement marin.
- Les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) jouent également un rôle spécial dans le développement durable des océans. Les ONGE ont la capacité de définir les problèmes, de représenter les intérêts des communautés, d'analyser les entraves au développement durable et de faire valoir les solutions aux niveaux influents. Les ONGE ont démontré qu'elles sont des intendants efficaces des océans, car elles ont provoqué et facilité l'action gouvernementale et ont assumé une fonction importante en matière de responsabilisation.

- L'intendance des océans est une coalition puissante de gouvernements, d'entreprises et de collectivités qui implique un partage des avantages, de la responsabilité et des pouvoirs. La création de partenariats et la conclusion d'accords sur une vision et un engagement communs sont la clé d'une intendance efficace sur laquelle puisse en contrepartie s'appuyer à long terme la durabilité des ressources côtières et marines. Les ententes administratives et institutionnelles relatives à la gestion des océans devraient être basées sur l'éthique de l'intendance.



De gauche à droite (rangée du fond)
Veerle Vandeweerd, Elisabeth Mann Borgese,
Rosemary Keenainak, Matthew King, Ian McPhail
(rangée de devant) : l'honorable John Fraser, l'ambassadeur
Satya Nandan, Art Bull

L'ambassadeur Satya Nandan,
Secrétaire général de
l'Autorité internationale des
fonds marins



Faits saillants des tables rondes de la Conférence : Gestion publique des océans

Cette session était présidée par Satya Nandan, secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins. Les participants à la table ronde étaient : Elisabeth Mann Borgese de l'Institut canadien des océans, qui a traité des mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale; Veerle Vandeweerd, du bureau de coordination du Programme d'action mondial, qui a traité des mécanismes de gouvernance à l'échelle régionale; Ian McPhail, du Service des parcs et de la faune du Queensland, Australie, qui a traité des mécanismes de gouvernance à l'échelle nationale; Matthew King, Sous-ministre adjoint, Océans, Pêches et Océans Canada, qui a traité des mécanismes de gouvernance à l'échelle nationale et de la *Loi sur les océans*; Art Bull du Nova Scotia Coastal Communities Network, qui a traité des mécanismes de gouvernance à l'échelle communautaire; et Rosemary Keenainak, Sous-ministre adjointe au gouvernement du Nunavut, qui a traité des mécanismes cogestionnels de gouvernance. Voici en résumé quelques-uns des points à retenir de cette session:

- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) est une constitution mondiale des océans et elle définit une structure qui doit être respectée.
- La Convention a pour but de procurer un cadre global et devrait être assez souple pour traiter de nouveaux problèmes qui débordent le champ des compétences nationales comme la protection de la biodiversité de la haute mer et des grands fonds océaniques. Il incombe aux pays de définir certaines fonctions au titre de la Convention et d'établir un équilibre entre leurs droits et obligations et la protection et l'utilisation durable des ressources marines.

- La gouvernance internationale ne doit pas se concentrer sur la création de nouveaux instruments mais plutôt sur le respect et l'application des instruments existants en rehaussant la capacité scientifique, financière et humaine à soutenir la collaboration et la coopération nécessaires à la gestion marine et côtière.
- L'interdépendance et la multifonctionnalité des océans exigent une gestion intégrée, non seulement de manière horizontale, dans différents domaines d'expertise et d'intérêts sectoriels, mais également de manière verticale, en tenant dûment compte des effets des mesures locales à l'échelle mondiale et inversement.
- Les décisions en matière de gestion intégrée doivent être fondées sur l'engagement de tous les intervenants et de tous les décideurs et elles doivent être appliquées de la base au sommet et du sommet vers la base.
- Le regroupement des conventions et des ententes sur les océans pourrait servir de mécanisme d'intégration efficace sur la scène intergouvernementale.
- La gestion intégrée permet d'atteindre les objectifs du développement durable et, par conséquent, les différents secteurs et les gouvernements doivent

s'impliquer dans cette approche. Cet engagement peut en outre être renforcé par la mise en valeur des initiatives fructueuses de gestion intégrée des océans.

- Les groupes communautaires, le ONG et le secteur privé intensifient leur participation aux forums internationaux et assument des rôles plus importants au chapitre de la mise en oeuvre. Ce type de participation doit donc être encouragé à tous les échelons.



De gauche à droite :
Veerle Vandeweerd,

Bureau de coordination, Programme d'action mondial pour
la protection du milieu marin contre la pollution due aux
activités terrestres

Elisabeth Mann Borgese,
Institut canadien des océans



Charles Ehler, Directeur,
International Program Office,
US National Oceanic and
Atmospheric Administration
(NOAA)

- Les pays qui bordent les mêmes zones maritimes sont grandement motivés à coopérer et partagent habituellement une préoccupation commune à l'égard des ressources marines partagées. En conséquence, le cadre régional est approprié à la mise en oeuvre de la gestion intégrée des océans. Il est admis que le Plan mondial d'action et le Programme pour les mers régionales ont été conçus sur la base de l'intégration, de la collaboration et de la coopération et qu'à ce titre ils devraient être des mécanismes de gestion clefs.
- Il faut utiliser pleinement les importants mécanismes de consultations officielles à composition non limitée des Nations Unies pour soutenir l'approche intégrée de la gestion des océans en améliorant la coopération et la coordination entre les divers organismes et processus de l'ONU qui s'intéressent à la question des océans.
- Il existe une variété de modèles et d'approches de la gestion intégrée, notamment divers mécanismes législatifs, politiques et de mise en oeuvre. Il est donc important de se rappeler que la souplesse doit être un élément déterminant de l'application de ces modèles de façon à tenir compte des circonstances nationales et régionales. Le partage de l'expérience et des leçons tirées de l'utilisation de ces modèles contribuera à améliorer leur efficacité.
- Les parties intéressées par les océans comptent aussi bien des individus que des pays. Comme la gestion intégrée repose sur la prise de décision partagée, il est essentiel que les communautés et les pays soient en mesure de contribuer efficacement aux décisions.
- Il est nécessaire de mobiliser toutes les catégories d'intervenants et de promouvoir la participation active des autorités responsables des eaux douces et des zones de captage, des institutions financières et du secteur privé.

- Les projets pilotes seraient une façon efficace de démontrer l'application de la gestion intégrée, en particulier à l'échelon régional.

Faits saillants des tables rondes de la Conférence :

Présentation de rapports sur l'état des océans

Cette session était présidée par Charles Ehler, directeur de l'International Program Office de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère (NOAA). Les participants à la table ronde étaient : Rick Boelens, du Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP), qui a traité de l'état des océans; Geoffrey Holland, ambassadeur canadien des océans, qui a traité de la présentation de rapports sur l'état des océans; Arthur Hanson, ambassadeur canadien des océans, qui a traité de la présentation de rapports sur le développement durable; et Steve Montague, du Réseau de gestion du rendement, qui a traité de la mesure du rendement et/ou des progrès. Voici en résumé quelques-uns des points à retenir de cette session :

- L'établissement de rapports sur l'état des océans fait partie intégrante du processus de développement durable des océans. Les renseignements fournis par les rapports rendent les entreprises et le gouvernement plus responsables en mesurant les progrès réalisés dans le sens des objectifs de développement, en éclairant la prise de décision (par exemple sur la définition des objectifs de gestion), en sensibilisant le public et en contribuant à la mesure du rendement. De plus, les rapports sur les océans contribuent à répondre aux exigences nationales et internationales toujours croissantes dans ce domaine.
- Les examens récents de la santé des océans ont révélé une grave diminution des stocks de



De gauche à droite (rangée du fond) :
Steve Montague, Arthur Hanson, Rick Boelens
(rangée de devant):
Charles Ehler, Geoffrey Holland

Steve Montague,
Performance Management
Network



poissons, la perturbation et la destruction des habitats et une disparition importante des zones humides. D'autres tendances permettent de discerner l'appauvrissement de la qualité de l'eau ainsi que la contamination par les eaux usées ou les produits chimiques, qui ont des impacts environnementaux, sociaux et économiques importants. Il a été déterminé que la perturbation de l'habitat et les eaux usées étaient les deux types de problèmes que la communauté internationale était la plus en mesure de corriger.

- L'examen et l'appui des initiatives visant à traiter les causes premières de la dégradation des océans doivent tenir compte des rapports avec la pauvreté, la gestion inadéquate des systèmes socio-économiques et les schémas de consommation non durables.
- De toute évidence, le système actuel de présentation, adapté aux besoins actuels, comporte de nombreuses lacunes, dont les principales sont liées au manque de données comparables, de continuité, d'indicateurs significatifs, d'engagement en matière de suivi, de pertinence et de ressources financières et humaines.
- Les moyens susceptibles de permettre de corriger les lacunes de la présentation de rapports sur l'état des océans sont : créer un cadre législatif pour l'établissement de rapports qui nécessitent un processus de présentation des rapports approfondi mais opportun basé sur des indicateurs normalisés et significatifs; déléguer la responsabilité de la cueillette des données à l'échelon le plus approprié (habituellement l'échelon infranational); définir des données de référence devant faire l'objet d'un suivi constant; confier la gestion et l'examen des données à une équipe scientifique multidisciplinaire; faire en sorte qu'il soit toujours possible d'exprimer un jugement en dépit des incertitudes (approche préventive); et fournir des ressources suffisantes pour mener et compléter des analyses dans des délais courts et réguliers. Le renforcement des capacités et le

partage des connaissances techniques sont des éléments clés de la production de rapports.

- L'absence générale de volonté et d'engagement politiques à l'égard de la production de rapports constitue une entrave importante à l'établissement de rapports sur l'état des océans. Trop souvent, on ne sait pas reconnaître que les écosystèmes naturels ont une plus grande valeur économique que leur développement commercial ponctuel. En conséquence, il devrait y avoir une certaine forme d'exigence obligatoire en matière de suivi et d'établissement de rapports. De plus, l'information devrait être strictement scientifique.
- Étant donné la complexité des océans et une absence généralisée de capacité à l'échelle mondiale, la conception des systèmes d'établissement de rapports est d'une importance cruciale. Les systèmes de collecte de renseignements doivent assurer que les bonnes questions soient posées, qu'elles soient soigneusement structurées pour produire les résultats requis et que le rendement soit mesuré d'une façon ciblée et stratégique.
- Une collaboration accrue entre les initiatives et instruments existant déjà à l'échelle mondiale, notamment la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets, le Programme d'action

mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Système mondial d'observation des océans, contribuerait à améliorer l'établissement des rapports. En outre, il serait avantageux d'élaborer une convention ou un accord mondial qui fournirait le cadre nécessaire à l'établissement de rapports sur l'état des océans. Un tel instrument permettrait de normaliser le suivi et l'établissement de rapports, de définir les mécanismes de collaboration et de soutenir la création de capacités. Ce cadre devrait être assez souple pour prendre en compte un éventail de capacités, pour supporter les accords de partenariat avec les communautés et le secteur privé, ainsi que pour maintenir l'engagement politique par l'obligation de rendre des comptes à un organe intergouvernemental de haut niveau comme l'ONU.

John Nightingale,
Directeur général
Marine Science
Centre
Aquarium de
Vancouver





Geoffrey Holland,
Ambassadeur canadien des océans

Conclusion

On a conclu que les écosystèmes océaniques sont soumis à des pressions croissantes et qu'il faut avoir recours à de nouveaux mécanismes intégrés de gouvernance pour gérer efficacement les ressources côtières et marines. On a également conclu que la transition de la gestion sectorielle vers la gestion intégrée ayant été réalisée, il est maintenant temps de passer plus généralement de la théorie à la pratique. Les participants ont attiré l'attention sur une liste croissante de mécanismes de gouvernance dont le succès peut être pris comme exemple de gestion marine et côtière efficace et durable.

La communauté intergouvernementale doit maintenant s'attacher à déterminer la meilleure façon d'appliquer le plus largement possible les leçons apprises sur les plans local et national. En tant que patrimoine naturel mondial, les océans impliquent la coopération, la conformité et l'engagement, mais ces éléments essentiels dépendent d'un accroissement des efforts en matière de renforcement des capacités et de transfert de techniques. Les participants ont estimé que l'organisation régionale représentait l'échelon le plus prometteur et le plus efficace pour la coopération intergouvernementale et qu'en outre, l'établissement de rapports sur l'état des océans devrait être l'une des priorités de la coopération et de la collaboration. L'établissement de rapports constitue l'outil de base pour déterminer les progrès réalisés en matière d'amélioration de la santé de l'environnement marin et de développement durable.

Conclusion

*pour la clôture de la Conférence canadienne sur l'intendance des océans
Vancouver (C.-B.), Le 8 juin 2001*

Herb Dhaliwal, C.P., M.P.

Ministre des Pêches et des Océans Canada

*Chers collègues, honorables invités, mesdames et messieurs,
Je suis très heureux de me joindre à vous ici à Vancouver — en personne, cette fois-ci.
Je crois comprendre que la conférence a été exceptionnellement productive et je sais que
vous partirez tous avec matière à réflexion. Je tiens à vous remercier d'avoir mis en
commun votre expérience et votre savoir-faire. Les conclusions de cette conférence
encourageront une plus grande sensibilisation du public et un soutien plus large de sa
part aux enjeux océaniques.*

Comme vous le savez, c'est aujourd'hui la Journée mondiale des océans — journée pendant laquelle nous soulignons le rôle important que les océans jouent dans nos vies. Par tout le pays, les Canadiens, même ceux qui vivent loin des côtes, célèbrent cette journée par un certain nombre d'activités de sensibilisation à la fragilité de nos océans et, ce qui est plus important, d'explications sur ce que nous pouvons faire.

Il est donc tout à fait indiqué que cette conférence prenne fin en cette Journée des océans. Au cours des derniers jours, vous avez entendu toute une gamme de perspectives sur les océans, que ce soit de groupes environnementaux, de groupes autochtones, de scientifiques, de gouvernements et, bien sûr, de nos invités internationaux.

On vous a beaucoup parlé de nos obligations envers les océans, de nos défis et de nos perspectives.

Les océans sont source de vie. Ils la rendent possible. Qu'il s'agisse des vers à tube géants qui vivent dans les profondeurs des événements thermiques Endeavour ou de créatures vivant dans les déserts les plus arides et les plus éloignés, toute vie dépend des océans. Les océans déterminent notre climat et le temps qu'il fait. Ils nourrissent la terre.

De plus, les océans soutiennent nos économies nationales. Au Canada, la production annuelle des industries océaniques atteint presque 20 milliards de dollars. Ces industries emploient près de 145 000 Canadiens.

Mais il y a plus — au-delà des emplois, au-delà du rôle économique essentiel que jouent les océans — nos océans contribuent à nous définir comme peuple. Ils sont au cœur même de notre caractère national.

Nous sommes une nation à vocation océanique. Non pas seulement parce que le Canada est délimité par le plus long littoral au monde. Non pas simplement parce que trois grands océans mouillent nos côtes. Mais parce qu'une grande partie de l'histoire du Canada parle d'un peuple attiré par les océans et de localités nées à cause des océans et perdurant grâce à eux.

La culture même de nos collectivités les plus remarquables est fondamentalement liée à nos océans. Des Haïda, ici sur la côte Ouest, aux Acadiens, dans l'Est, et aux Inuits, dans l'Arctique.

Nous avons besoin des océans. Notre vie, notre survie et notre culture en dépendent.

Mais les nouvelles de nos océans ne sont pas toutes bonnes.

Les mers du Canada et du monde sont en difficulté. Surpêche. Stocks fléchissant. Habitats fragiles détruits. Dans certains cas, nous empoisonnons nos mers. Des infrastructures municipales désuètes pompent des eaux usées non épurées dans les océans tous les jours. Si nos mers sont polluées, quels seront les effets sur nous?

Les Canadiens nous disent que nous devons agir. Dans un sondage récent, 90 % d'entre eux ont dit que le Canada devait faire davantage pour prévenir la pollution des océans.

Je vous l'affirme — lorsque neuf Canadiens sur dix vous disent de faire quelque chose, il vaut mieux les écouter.

Et le gouvernement du Canada a écouté. Pour le prouver, je ferai quelques annonces dans quelques instants.

Depuis que je suis devenu ministre, mon ministère a travaillé sans relâche pour relever nos défis océaniques et collaborer étroitement avec les Canadiens afin de leur donner le patrimoine océanique auquel ils s'attendent — et qu'ils méritent.

L'adoption de la *Loi sur les océans* en 1997 a été le coup d'envoi. Le Canada est devenu le premier pays à se doter d'une telle loi.

La Loi apporte beaucoup.

Elle nous donne un plan directeur pour la gestion de la relation terre-mer.

Elle donne les instruments juridiques et réglementaires requis pour concrétiser notre engagement envers la préservation d'océans sains.

Et elle établit les principes par lesquels nous devons gérer nos océans. Des principes comme le partenariat et la coopération. Enfin, elle permet aux Canadiens d'être entendus — qu'il s'agisse de collectivités côtières, d'ONG, de groupes autochtones, d'industries ou de gouvernements.

Pour moi, ce dernier point — la gestion intégrée de nos océans — revêt une importance spéciale.

L'époque est révolue où les gouvernements disaient simplement aux gens comment leurs océans seraient gérés. En cette nouvelle ère, on examine tous les points de vue.

Nous voulons entendre la voix des collectivités. Nous voulons entendre celle de l'industrie. Nous voulons entendre celle des groupes environnementaux, des communautés autochtones et de quiconque a quelque chose à apporter au dialogue.

Nous pensons parfois que ces intérêts ne coïncident pas nécessairement. Cela est trompeur. Cela est erroné. Les industries océaniques ont autant d'intérêts manifestes dans la préservation de notre patrimoine océanique que les ONG, les groupes autochtones et les collectivités. Elles ont elles aussi la responsabilité de contribuer aux solutions de gestion des océans.

Depuis que je suis devenu ministre, c'est l'équilibre que j'ai voulu établir — ouvrir des perspectives économiques aux Canadiens grâce à une gestion responsable et visionnaire de notre milieu marin.

Je parle bien sûr du développement durable — ou de la promotion d'une utilisation des océans qui prend sa force dans une gestion responsable. Nous voulons établir un environnement propice à la croissance de nos industries océaniques tout en protégeant nos océans à l'intention des générations de demain.

Par le passé, nous considérons ces deux idées comme contraires.

Mesdames et Messieurs, cette époque est révolue.

Les mesures que nous avons prises parlent d'elles-mêmes.

Nous nous sommes alliés aux collectivités, à

l'industrie et à d'autres intervenants sur les trois côtes pour lancer 18 initiatives de planification de gestion intégrée dans des zones côtières et marines.

J'ai établi le Conseil consultatif sur les océans des Pêches et des Océans du Ministre qui est chargé de me donner des conseils d'expert à mesure que nous apprenons à tirer parti des océans tout en les protégeant. En fait, j'en rencontrerai de nouveau les membres plus tard cet après-midi pour discuter de nos progrès.

Nous continuons de travailler étroitement avec les collectivités et d'autres intervenants pour choisir et établir des zones de protection marines ou ZPM. Le statut de ZPM confère une protection spéciale aux organismes marins qui habitent dans cette zone, tout en donnant aux scientifiques et à d'autres personnes la possibilité de mieux comprendre nos écosystèmes marins. Comme je l'ai mentionné mercredi, Race Rocks, juste au large d'ici, est devenue la toute première ZPM du Canada l'année dernière.

Près d'ici également, il y a une série d'anciens récifs d'éponges vivantes qui remontent au Jurassique et ne se retrouvent nulle part ailleurs au monde. Des signes récents portent à croire que la pêche a peut-être des répercussions négatives sur certaines zones récifales et soulèvent de graves préoccupations.

Même si l'industrie de la pêche s'est volontairement écartée de cette zone, il est évident qu'une plus grande protection est indispensable. C'est pourquoi j'ai demandé à mes adjoints de travailler de très près avec l'industrie en vue d'assurer une protection à court terme, d'étudier des données scientifiques à moyen terme, et d'examiner la possibilité de déclarer cette

région unique Zone de protection marine à long terme.

Par ailleurs, nous préparons une Stratégie canadienne des océans — plan à long terme qui viendra s'ajouter à la *Loi sur les océans* et nous aidera à accroître la participation des intervenants dans les processus décisionnels à long terme, tout en garantissant un sain patrimoine à nos enfants.

Mais cette détermination à réussir dans notre entreprise n'est pas confinée à l'intérieur de nos frontières. L'eau et la vie maritime ne connaissent pas de frontières. Les océans appartiennent au monde. Et c'est en tant que communauté mondiale que nous devons les protéger et mettre en valeur leurs ressources.

Je peux vous l'affirmer, le Canada adopte une approche globale. C'est pourquoi je suis tout particulièrement fier du leadership dont nous avons fait preuve en ratifiant et en mettant de l'avant l'Accord des Nations Unies sur la pêche, ou ANUP — une priorité élevée pour moi, dès mes débuts en tant que ministre des Pêches et des Océans.

Le Programme d'action mondial (PAM) est un autre bon exemple. Comme vous le savez, le PAM encourage les États à lancer des initiatives régionales et nationales pour prévenir, réduire et contrôler les activités terrestres qui nuisent au milieu marin. Il y a un an, le Canada est devenu le premier pays à mettre au point son propre Programme d'action national qui, en rapprochant les collectivités et les divers paliers de gouvernement, a déjà porté fruits. En novembre prochain, nous accueillerons l'Examen intergouvernemental de la Conférence du PAM à

Montréal.

Toutes ces réussites prouvent sans l'ombre d'un doute qu'en travaillant ensemble — à l'échelle nationale et mondiale — nous pouvons accomplir de grandes choses.

Et nous ne nous arrêtons pas sur notre lancée.

Je suis très heureux de profiter de cette occasion pour faire quelques annonces qui feront avancer davantage la cause des océans.

Comme je l'ai dit plus tôt, au Canada — et partout au monde — on reconnaît de plus en plus que les zones de protection marines jouent un rôle critique dans la conservation et la protection de certains de nos organismes et habitats marins les plus exceptionnels et fragiles.

À 250 kilomètres au sud-ouest d'ici — à plus de deux kilomètres de profondeur — se trouve un tel endroit. Le segment Endeavour de la dorsale Juan de Fuca est un site fascinant, où l'activité tectonique intense a ouvert de grands événements hydrothermiques noirs prenant la forme de cheminées — habitat de certaines espèces uniques et peut-être même non encore découvertes. Les événements thermiques Endeavour sont considérés comme l'un des sites hydrothermiques les plus diversifiés et bioproducteurs de la planète.

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que cet endroit spécial a été suggéré pour la création d'une ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*. Endeavour — et, par conséquent, la gamme étonnante de créatures aquatiques uniques qui y vivent — jouira maintenant d'un niveau de protection et de conservation complet.

Et comme la conservation représente aussi un défi à relever au Canada atlantique, ma deuxième annonce

nous mène de l'autre côté du pays.

Sur la côte nord-est de Terre-Neuve, à environ 85 kilomètres de Grand Falls, se trouve la petite ville de Leading Tickles. Situé sur la baie Notre-Dame, ce site rude et magnifique est riche en biodiversité marine et abrite des poissons de fond, des poissons pélagiques, des mollusques et crustacés, des mammifères marins ainsi que des plantes aquatiques.

Aujourd'hui, nous prenons des mesures pour protéger cet endroit spécial. Je suis heureux d'annoncer que Leading Tickles a été désigné zone d'intérêt et deviendra une ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*.

Ces deux annonces constituent des exemples excellents de la gestion intégrée avec ses réalisations concrètes. Chacun de ces cas a fait appel à la participation directe de nombreux intervenants, gouvernements, scientifiques, pêcheurs, organisations environnementales et beaucoup d'autres. Chaque groupe nous a rappelé que ces zones sont — tout simplement — trop spéciales pour être ignorées.

Les résultats sont clairs.

Endeavour et Leading Tickles sont les grands gagnants. Nous avons la responsabilité commune de protéger ces ressources et ces habitats qui requièrent une attention spéciale. Des endroits comme Endeavour, où nous protégeons un écosystème unique, comme Leading Tickles, où nous protégeons et mettons en valeur des ressources halieutiques précieuses pour la pêche commerciale. Il reste beaucoup à faire. Nous devons unir nos forces. Relevons donc nos manches et travaillons en commun

à la protection et à la mise en valeur de ces endroits et d'autres qui, comme eux, ont un caractère très spécial.

La coopération fait d'ailleurs l'objet de ma troisième annonce aujourd'hui.

En septembre dernier, je me suis joint au ministre de l'Industrie pour annoncer un financement de 1,14 million de dollars pour le Réseau national de recherches en gestion des océans du Canada. Cette initiative servira à orienter les efforts de recherche canadiens en gestion des océans et permettra aux intervenants et aux chercheurs de diverses disciplines de partager des idées sur la façon d'élaborer des pratiques durables de gestion des océans.

Notre objectif est simple — faire du Canada un chef de file mondial dans la recherche et le développement en gestion durable des océans.

Et aujourd'hui, nous passons à l'étape suivante.

Je suis heureux de me joindre à mon collègue, Brian Tobin, ministre de l'Industrie — qui fait cette même annonce à St. John's — pour vous dire que trois nouvelles équipes de recherche et un secrétariat national sont mis sur pied pour ce réseau. Les trois équipes se pencheront sur des questions telles que la gestion intégrée, la durabilité et la construction de ponts entre la science et les connaissances locales.

C'est une véritable initiative nationale. Le Secrétariat national sera situé à Halifax (Nouvelle-Écosse) à l'Institut de recherche Gorsebrook de Saint Mary's University. Les trois équipes de recherche seront situées à l'Université du Manitoba à Winnipeg, à Memorial University à St. John's et à Simon Fraser University (Burnaby).

De toute évidence, nos océans deviennent une

priorité de recherche nationale importante. Cette initiative le prouve. J'aimerais féliciter chacune des équipes et leur souhaiter bonne chance.

Mesdames et Messieurs, ces annonces montrent bien que le Canada prend au sérieux ses responsabilités envers les océans. Nous mettons le doigt sur les besoins. Et, mieux encore, nous agissons.

Les temps ont changé pour nos océans. Sur eux reposent nos gagne-pain, nos collectivités et la force de notre économie. Mais maintenant, au début du XXI^e siècle, nos océans ont besoin de nous. Plus que jamais, notre détermination à préserver leur richesse et nos idées pour tenir cette promesse deviennent nécessaires à leur survie. Notre collaboration est aussi indispensable.

En effet, une bonne intendance des océans exige que nous acceptions notre responsabilité collective envers la santé de nos océans — comme gouvernements, citoyens, scientifiques, gens d'affaires et nations.

Nous devons reconnaître que, peu importe où nous nous situons — public, universités ou secteur privé — nos buts ultimes sont les mêmes. Faire en sorte que les générations futures puissent bénéficier de nos océans comme nous l'avons fait. Et laisser les océans plus riches qu'ils ne l'étaient.

Nous avons fait beaucoup pour prouver notre engagement envers notre patrimoine océanique commun. Et nous voyons des résultats concrets.

Nous avançons dans la foulée de notre *Loi sur les océans* qui nous donne les outils requis pour changer le cours des choses quant à nos océans. Nous protégeons les endroits marins spéciaux comme Race Rocks, Endeavour et Leading Tickles. Nous travaillons

avec nos partenaires pour approfondir nos connaissances — à l'occasion de conférences comme celle-ci et grâce à des initiatives comme le Réseau national de recherches en gestion des océans.

Le défi est toujours de taille. Et il reste beaucoup à faire.


Ceci n'est qu'un début. Je suis persuadé que cette conférence a été une expérience très positive et productive. Je sais en outre que de nombreuses conférences auront lieu en prévision du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg et j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui notre intention de tenir une autre conférence internationale sur les océans, à titre de suivi au Sommet, pour veiller à ce que l'action se poursuive dans les dossiers liés aux océans. Je suis convaincu qu'en continuant de travailler ensemble à l'occasion de forums de ce genre, nous pouvons renforcer le patrimoine océanique que nous léguons à nos enfants.

Si nous faisons bien notre travail, ce cadeau durera toujours.

Merci.

Publié par:
Pêches et Océans Canada
Direction générale des océans.
Ottawa, ON K1A 0E6

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 2001
N^o. cat. : Fs23-407/2001
ISBN: 0-662-66152-4

 Imprimé sur du papier recyclé